



L'ÉCOLE Syndicaliste

N° 454
mars 2025
SNUDI FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des Écoles, Psy-EN & AESH du 1^{er} degré - Force Ouvrière



RESISTANCE FACE AUX SUPPRESSIONS DE POSTES DU BUDGET BAYROU / MACRON !



Actualités confédérales

Retraites : FO quitte le « conclave » !

Le 20 février, les organisations syndicales ont reçu le rapport de la Cour des comptes sur les retraites. Ce rapport confirme que la réforme des retraites de 2023 est injuste, brutale et injustifiée. Pour autant, la Confédération Force ouvrière est conviée à une première réunion d'échange sur les retraites ce jeudi 27 février.

Concernant la concertation sur les retraites, Force Ouvrière l'a dit depuis le début : « *Ni le format, ni le périmètre, ni la méthode ne nous conviennent !* » Nous n'avons pas été entendus. La revendication de Force Ouvrière est et reste l'abrogation de la réforme des retraites de 2023.

Or l'exécutif, depuis le 20 février, communique en disant que l'on ne peut pas toucher aux 64 ans ni au périmètre financier.

La lettre du chef du gouvernement est un vrai carcan. Elle va forcément réduire le champ des possibles sur les solutions que nous pourrions trouver. Le risque est grand que cela aboutisse au maintien du statu quo, avec un âge légal qui restera ancré sur les 64 ans. En définitive, d'une part, nous ne pourrions pas toucher à la borne d'âge et d'autre part, ce seront encore les salariés auxquels les efforts seront demandés, or le déficit actuel est de 6 milliards d'euros alors que les aides publiques aux entreprises sans aucune contrepartie représentent 173 milliards d'euros.

De plus, le mélange des genres entre les régimes de retraite du privé, du public et des régimes spéciaux, des indépendants et des agriculteurs, laisse supposer un projet de retraite universelle par points que nous rejetons toujours. Nous ne sommes pas lé-

gitimes pour parler des régimes de retraites des agriculteurs ni de ceux des indépendants.

Nous ne participerons ni à l'instrumentalisation, ni à l'intégration

des organisations syndicales de salariés dans un processus gouvernemental dit « *délégation paritaire permanente* ».

Pour FO, l'équilibre financier des régimes de protection sociale ce sont les cotisations et donc l'augmentation du taux d'emploi.

Pour autant, Force Ouvrière souhaite que des discussions sur l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes, la reconversion professionnelle, la pénibilité, la formation professionnelle tout au long de la vie, les entretiens de fin de carrière, les temps partiels subis, la conditionnalité des exonérations de cotisations sociales et les salaires soient mis en œuvre dans le cadre de l'article L1 du code du travail pour trouver des solutions dans le cadre de la pratique contractuelle et conventionnelle à laquelle Force Ouvrière est très attachée.

Paris, le 27 février 2025 ■



« Pain, Paix, Liberté ! »

Lors de son « *adresse aux français* », le président de la République a voulu alerter la population sur les bouleversements géopolitiques au niveau international et les menaces qui pèsent sur la sécurité de notre pays et sur la paix.

FO veut rappeler son attachement indéfectible à la paix et à l'expression « *Pour le pain, la paix, la liberté* » qui rappelle l'engagement historique de FO, incarné dès ses origines par son fondateur Léon Jouhaux, prix Nobel de la paix en 1951.

Ce discours alarmiste et inquiétant, à plus d'un titre, voudrait nous inviter à reconsidérer l'ensemble de nos politiques publiques et met l'accent sur un effort budgétaire sans précédent à réaliser donnant la priorité à la défense et au réarmement.

Pour FO, les nouvelles priorités budgétaires ne doivent en aucun cas conduire à plus d'austérité pour des politiques aussi essentielles que l'enseignement, la santé, la Sécurité sociale (qui fête ses 80 ans cette année), la solidarité ou les droits sociaux. FO souligne que les politiques économiques menées depuis de trop

nombreuses années ont conduit à affaiblir notre tissu productif et industriel, notre appareil de formation et nos services publics. FO ne saurait accepter que les salariés soient contraints à des efforts et des sacrifices alors que des moyens budgétaires peuvent être mobilisés dans la manne des aides publiques versées aux entreprises, sans contrôle ni conditions, dans la lutte contre l'évasion fiscale ou dans la taxation des dividendes, dont le montant atteint des niveaux records, de près de 100 milliards d'euros en 2024.

Sans être indifférente à la sécurité de la nation, FO ne veut participer ni à l'instrumentalisation, ni à l'intégration des organisations syndicales de salariés dans une économie de guerre, synonyme de renoncement et d'abandon des revendications des travailleurs.

FO dénonce les postures va-t'en guerre et toute escalade guerrière, d'où qu'elles viennent, et continue d'appeler à une résolution pacifique de tous les conflits dans le respect du droit international avec un engagement des autorités françaises en ce sens. ■



Frédéric VOLLE
Secrétaire général
du SNUDI-FO

A bas la guerre ! A bas l'économie de guerre ! Vivent les revendications !

Dans son « *adresse aux français* » du 5 mars, le président Macron, qui se félicite d'avoir doublé le budget militaire en dix ans, annonce de nouveaux financements pour les armées pour fabriquer des munitions, des chars, des armes... Plus d'un million de morts côté ukrainien et russe depuis trois ans dans une effroyable boucherie, mais cela ne suffit pas...

Le président Macron précise : « *Ce seront de nouveaux investissements qui exigent de mobiliser des financements privés mais aussi des financements publics, sans que les impôts ne soient augmentés. Pour cela, il faudra des réformes, des choix, du courage.* »

Les choses sont claires : le président Macron prépare une guerre sociale contre les travailleurs et tous leurs droits, contre les services publics, contre l'École publique, contre l'hôpital public, contre la Sécurité sociale !

Il précise même : « *j'invite toutes les forces politiques, économiques et syndicales du pays (...) à faire des propositions à l'aune de ce nouveau contexte.* »

Hors de question pour Force Ouvrière d'accepter l'économie de guerre, d'accepter de renoncer à défendre les revendications voire pire de faire des propositions allant dans le sens de la logique guerrière et antisociale du président Macron !

Pour preuve, Force Ouvrière a quitté le « conclave » sur les retraites où les organisations syndicales ont la responsabilité d'élaborer avec le MEDEF de nouvelles réformes des retraites s'en prenant aux droits des travailleurs !

Vent de révolte contre les fermetures de classes !

Le SNUDI-FO partage pleinement ces positions et nos syndicats se sont retrouvés en première ligne pour défendre les revendications, en l'occurrence pour s'opposer aux fermetures de classes.

Rappelons que celles-ci découlent du budget du 1^{er} ministre Bayrou, budget le plus austéritaire que l'on ait connu depuis 25 ans, avec notamment 470 suppressions de postes dans les écoles, la rémunération des jours d'arrêt maladie à 90%, le blocage des salaires. Grâce à des tractations politiciennes, le gouvernement Bayrou aura échappé à la censure et peut donc appliquer son budget destructeur.

Mais force est de constater que ni les personnels, ni les parents d'élèves n'acceptent les suppressions de postes. De l'Yonne à la Haute-Loire, en passant par le Tarn ou la Gironde, c'est un vent de révolte qui s'est levé contre les fermetures de classes. Manifestations, rassemblements, blocages d'école par les parents, grèves... se sont multipliés aux quatre coins du pays !

Montée le 15 mars chez la ministre Borne pour chercher les postes !

Et force est de constater que les écoles mobilisées ont souvent obtenu satisfaction.

Mais si des fermetures de classes ont pu être évitées, les 470 suppressions de postes du budget Bayrou demeurent. C'est pour cela que le comité des écoles et établissements de l'Yonne, après d'intenses mobilisations dans le département, a décidé de monter à Paris, au ministère, samedi 15 mars pour aller chercher les postes chez la ministre Borne !

Nul doute que des délégations de différents départements prendront part à cette initiative. Le SNUDI-FO, lui, y sera ! ■

L'ÉCOLE Syndicaliste **SNUDI FO**

SNUDI-FORCE OUVRIÈRE

6/8, rue Gaston LAURIAU
93100 MONTREUIL
Tél : 01 56 93 22 66
E-mail :
snudi@fo-fnecfp.fr

Directeur de la publication :
Frédéric VOLLE

Rédacteur en chef :
Jérôme THÉBAUT

Imprimerie :
Parlons d'Image
12, rue Notre-Dame des Victoires
75002 PARIS

Gratuité pour les adhérents

ISSN : 2492-2722
CPPAP : 0423S06996

Carte scolaire

Vent de révolte contre les fermetures de classes !

Les 470 suppressions de postes prévues par le budget Bayrou-Borne pour la rentrée 2025, qui se rajoutent aux 650 actées pour la rentrée 2024 ont provoqué un vent de colère dans les départements. Par des manifestations, des rassemblements, des

blocages d'école, des pétitions, parents d'élèves, personnels et élus locaux ont exprimé leur refus des fermetures de classes et leur attachement à l'École publique que ce gouvernement entend saccager ! ■

Haute-Loire

Rassemblements et blocages aux quatre coins du département !

Les 15 fermetures de classes annoncées en Haute-Loire ont déclenché une mobilisation inédite.

Brioude, Aurec, Monistrol, Yssingaux, Cussac, Michelet, Chadrac, RPI Beaux / St-Julien du Pinet... Rassemblements, écoles bloquées, manifestations ont vu le jour aux quatre coins de la Haute-Loire : du jamais vu dans le département ! Il ne s'est pas passé une journée sans que celle-ci soit marquée par une mobilisation ici et là. Un comité inter-communal pour la défense des écoles publiques s'est même constitué pour coordonner les mobilisations.

Vendredi 31 janvier, jour de CSA, ce sont plus de 250 personnes qui étaient présentes au rassemblement devant la DSDEN contre le budget Bayrou qui prévoit donc la suppression de 15 classes en Haute-Loire. La grève a été majoritaire dans les écoles concernées par la carte scolaire et au-delà !

A nouveau, plus de 200 parents, élus et personnels se sont réunis lors du CSA de repli contre les fermetures de classes et de postes le lundi 10 février. À l'initiative du SNUDI-FO et face à la colère des parents, toutes les organisations syndicales (FO, FSU, UNSA) ont décidé de ne pas participer à une énième pièce de théâtre et n'ont pas siégé lors du CSA de repli.

Un nouveau rassemblement s'est tenu lors du CDEN du 14 février. Alors que les organisations syndicales FO et FSU avaient fait une



Le Puy

demande auprès du préfet pour que ce dernier reçoive toutes les délégations présentes, celui-ci n'a pas daigné y répondre favorablement!

Tandis que le préfet a refusé de recevoir les délégations d'école, personne n'a voté pour le projet de carte scolaire ! Nouvelle preuve, s'il en fallait, que la ministre Borne et son représentant local sont plus isolés que jamais !

Nul doute que cette mobilisation historique se poursuivra après les vacances ! ■

Gers

La «plus belle école de France» occupée par les parents !

Dans le Gers, l'IA-DASEN a annoncé la fermeture de 8 classes, ce qui a provoqué une vive colère dans les écoles. Ainsi, à l'école Jules Ferry de Condom, les parents d'élèves se sont mobilisés avec le soutien des élus locaux et des enseignants lundi 10 février à 8h30 devant l'école qui subit la fermeture d'une classe élémentaire après la fermeture d'une classe maternelle l'année dernière. Les parents de cette école, considérée comme la «plus belle école de France» et visitée à ce titre par le président Macron en 2020 ont également occupé l'école pendant deux jours et écrit au président pour se rappeler à son bon souvenir !

Le SNUDI-FO du Gers a défendu tous les dossiers qui lui étaient confiés lors du CSA spécial départemental mais l'IA-DASEN a

maintenu son projet. C'est pour cela que le SNUDI-FO du Gers était partie prenante du rassemblement qui s'est tenu jeudi 13 février devant la Préfecture avant le CDEN ! La détermination à défendre l'École publique est toujours là ! ■



Condom

Carte scolaire

Vent de révolte contre les fermetures de classes !

Yonne

La mobilisation fait reculer l'IA-DASEN !

L'annonce de 15 suppressions de postes dans l'Yonne et le projet de fermetures de classes de l'IA-DASEN ont mis le feu aux poudres. Dès ces annonces connues, plusieurs écoles se sont mobilisées avec l'aide du SNUDI-FO 89 : pétitions, banderoles, rassemblements, blocages d'école, contacts presse...

A Ouanne, où une fermeture de classe était annoncée, parents et élus ont décidé de bloquer l'entrée de l'école un matin à 8h30 pour se faire entendre : cela a porté ses fruits ! Face à cette détermination, l'inspecteur a été contraint de céder et d'annoncer le retrait de la mesure de carte scolaire !

Tous les jours, des blocages d'écoles ont été organisés, comme à Béon, Chamvres, Diges, Cerisiers, Ecamps, Quarré-les-Tombes, Noyers, Malay-le-Grand, Renoir à Auxerre, Sergines, Paul Bert et Pierre Larousse à Sens, Evry/Gisy, Champigny, Branches...

Plus de 300 personnes se sont réunies mercredi 5 février devant la DSDEN, avec plus d'une trentaine d'écoles présentes, pour exprimer leur colère contre les mesures de carte scolaire, face au mépris et aux méthodes brutales de l'IA-DASEN, façon « 49-3 ». Un nouveau rassemblement aura lieu le 19 février.

L'IA-DASEN, débordé par les mobilisations, s'est retrouvé contraint de lâcher sur près de 40 écoles du département ! Mais le compte n'y est toujours pas ! Des écoles, notamment dans les quartiers, ou sur des circonscriptions entières, s'organisent en comités d'écoles mobilisées pour des actions coordonnées.

Un « comité des écoles de l'Yonne mobilisées contre les fermetures de classes » s'est constitué et réunit des représentants des parents et des enseignants de plusieurs écoles du département. Pour obtenir des postes supplémentaires, il décide d'organiser une montée au ministère le 15 mars !

Lundi 10 février, les parents d'élèves de Torsac ont manifesté devant l'école avec le soutien du SNUDI-FO de Charente, du syndicat FO des territoriaux et de l'UD FO 16 pour exiger l'annulation de la fermeture de classe et à très court terme de l'école : un rassemblement inédit pour une si petite commune !

L'IA-DASEN a confirmé la fermeture malgré la mobilisation tout en accordant un moyen provisoire à l'école pendant deux ans... L'école de Torsac n'est pas la seule concernée puisque cette année, 8 écoles devraient fermer en Charente, soit 80 en 10 ans ! ■



Cravant

« Plus d'une quarantaine d'écoles et d'établissements (avec parents, enseignants, élus, agents...) ont ainsi fait entendre leur mécontentement, leur rejet de la logique purement comptable de restriction budgétaire à laquelle ils ont opposé la réalité du terrain. (...) Ces actions ont permis de mettre la question de l'Éducation au centre de l'actualité de notre département et d'obtenir des avancées pour nombre d'écoles.

Cela a largement bousculé le calendrier, le train-train et la machine bien huilée des opérations, et fracturé parmi les partisans et soutiens du projet de carte scolaire de la Direction Académique. Nous nous en félicitons. Mais 24 écoles sont encore sous le coup d'une fermeture de classe et nombre de collègues d'une baisse de dotation inacceptable pour la rentrée prochaine. (...) il est donc question de tourner nos actions vers le ministère, là où se trouvent les postes !

Nous avons donc décidé de nous rendre au ministère de l'Éducation nationale le samedi 15 mars et appelons tous ceux qui s'opposent au saccage de l'Éducation à nous y rejoindre. » ■

Charente

Une mobilisation inédite



Torsac

Carte scolaire

Vent de révolte contre les fermetures de classes !

Paris

Grève massive dans les écoles

Confrontés à 110 suppressions de postes entraînant pas moins de 206 fermetures de classes, mais aussi à la remise en cause du régime de décharge de direction particulier à Paris en place depuis 1982 à travers une convention passée entre la ville de Paris et le ministère de l'Éducation nationale, les personnels ont décidé la grève.

Rappelons que depuis 1982, les directrices et directeurs d'école de Paris bénéficient d'une décharge totale pour les écoles maternelles à compter de 5 classes, et pour les écoles élémentaires ou primaires à compter de 4 classes.

Le mardi 11 février, à l'appel des organisations syndicales SNUDI-FO, FSU-SNUipp, SE-UNSA, SUD Education, CGT Edc'action et CNT Education, 1500 enseignants, AESH et parents d'élèves se sont rassemblés devant le rectorat de Paris.

On dénombrait 170 écoles fermées, plus de 60% de grévistes, signe de la détermination des personnels à obtenir satisfaction sur leurs revendications.

Suite à cette journée de grève, les organisations syndicales ont décidé d'appeler «les personnels à se saisir des prochaines dates d'instances académiques en se mettant en grève massivement le 4 et le 11 mars.»



Paris

Par ailleurs, l'intersyndicale «appelle à se réunir dans les écoles et les AG d'arrondissements pour faire vivre la mobilisation (banderoles, réunions avec les parents, rassemblements, tractages, motions de conseil d'école, etc.) afin de gagner sur nos revendications.»

Face à l'absence de réponse de l'académie de Paris, le SNUDI-FO 75 estime qu'il est essentiel d'aller porter les revendications au ministère et notamment :

- Annulation des 110 suppressions de postes !
- Aucune fermeture de classe !
- Ouverture de toutes les classes et postes nécessaires !
- Abandon de la remise en cause des décharges de direction ! ■

Côte-d'Or

Les occupations d'écoles se multiplient !

L'IA-DASEN de Côte-d'Or a annoncé la suppression de 16 postes pour la rentrée 2025, faisant déjà suite à 27 suppressions à la rentrée 2024.

Cette annonce a eu pour conséquence de susciter une véritable colère dans certaines écoles menacées par une fermeture de classe. De ce fait, avant même le CSA du 10 février, les parents et enseignants de l'école élémentaire Rolland Carraz, de l'école maternelle Paul Emile Victor de Longvic ainsi que les parents et enseignants de l'école élémentaire Champollion à Dijon se sont mobilisés, avec le blocage des trois écoles par les parents.

Cette mobilisation a permis à l'école élémentaire Champollion de remporter dès le 10 février l'annulation de la fermeture lors du rassemblement organisé durant le CSA qui a regroupé une centaine de parents, enseignants et élus. Par ailleurs, ces premières mobilisations ont inspiré plusieurs autres écoles. En effet, les écoles de Longvic n'ont cessé de discuter des moyens d'annuler la fermeture, ils ont ainsi organisé trois journées de blocage avant le CSA repli. Cette détermination leur a permis d'obtenir gain de



Longvic

cause puisque le 18 février l'annulation de la fermeture de classe a été actée.

A Bretenière, les parents d'élèves ont organisé avec les élus le blocage de l'école les 14 et 17 février. A Tart, les écoles élémentaire et maternelle ont été occupées le 13 février, à Mâlain le 17 février... Dans ces communes, la discussion pour continuer la mobilisation à la rentrée se poursuit pour obtenir satisfaction ! ■

Carte scolaire

Vent de révolte contre les fermetures de classes !

Gironde

31 fermetures de classes annulées !

Le projet des 137 suppressions de classes dans les écoles de Gironde a déclenché la colère partout ! Le jour même de la publication du projet de carte scolaire de l'IA-DASEN, parents et enseignants se sont disposés pour organiser des rassemblements ou des blocages d'écoles à Bègles, St-Médard en Jalles, Mérignac, Pauillac, Marcheprime, St-André de Cubzac, Rauzan, Arveyres, Sauveterre-de-Guyenne...

Par exemple, lundi 10 février, les parents se sont réunis avec le SNUDI-FO 33 devant l'école élémentaire Cazauvieilh de La Brède pour s'opposer à la fermeture d'une classe ! Les parents étaient nombreux avec des banderoles « *Non à la fermeture d'une autre classe !* », « *Classes surchargées = enseignement sacrifié* », « *L'école est un droit, pas une variable d'ajustement !* »

A Bègles, les écoles maternelle St-Maurice et élémentaire Sembat ont été bloquées par les parents dès 8h...

Lors du groupe de travail du 11 février, dès le début de la séance, l'IA-DASEN a reproché au SNUDI-FO d'avoir communiqué le projet de carte scolaire : nous devrions taire les mesures destructrices qui sont proposées pour notre département et ne pas alerter nos collègues ? Le SNUDI-FO 33 a dénoncé cette tentative d'intimidation ! Ce qui les inquiète, c'est que partout la mobilisation des écoles avec les parents s'amplifie ! Non, les collègues ne sont pas résignés ! Ils ne se laissent pas faire sans rien dire !

Dès l'annonce du projet de l'IA-DASEN de fusionner les brigades départementales (BD) et les brigades départementales stage, le SNUDI-FO 27 a organisé la mobilisation.

Suite à une réunion syndicale, les 53 BD stage du département ont décidé d'envoyer leur déclaration d'intention de grève sur les deux dernières semaines de la période, du 27 janvier au 7 février, et se sont mis en grève le mardi 28 janvier et le vendredi 31 janvier. Sur ces deux dates, la quasi-totalité de ces personnels s'est réunie, avec le SNUDI-FO 27, sous les fenêtres de la DSDEN pour demander l'annulation de la fusion des remplaçants.

Le mercredi 5 février, la mobilisation prend de l'ampleur avec un rassemblement départemental qui réunit aussi les collègues des écoles en RPI pour lesquelles la DASEN prévoit de fusionner les directions pour la rentrée prochaine.



Un premier rassemblement de plus d'une centaine de parents, élus et personnels a lieu le 12 février devant la DSDEN à Bordeaux.

Le 18 février, jour du CSASD, de nombreuses écoles étaient en grève, totalement fermées, à l'appel du SNUDI-FO, de la CGT Educ'ation et du SGEN-CFDT et à nouveau rassemblées devant la DSDEN. A l'issue de l'instance, après l'annulation de 31 fermetures et l'abondement de 10 ouvertures supplémentaires, le projet de carte scolaire 2025 est finalement de 107 fermetures de classes et 46 ouvertures de classes.

Le SNUDI-FO 33 a gagné une vingtaine de dossiers ! Le syndicat ne lâchera rien et continuera de défendre tous ceux qui n'ont pas encore obtenu satisfaction ! ■

Eure

Non à la fusion des remplaçants !



Faute de réponse de l'IA-DASEN, les BD stage décident en AG de grévistes de rejoindre, à Rouen, le mouvement entamé par les BD REP+ et formation continue de la Seine-Maritime le jour de la rentrée, le lundi 24 février. A l'issue de l'audience, face à la surdité du rectorat, les collègues des deux départements décident à nouveau la grève jeudi 27 février ! ■

Mais aussi : de nombreuses mobilisations ont également eu lieu dans l'Allier, l'Aude, la Creuse, les Landes, la Lozère, l'Oise, le Pas-de-Calais, le Rhône, la Haute-Savoie, les Yvelines, le Tarn, le Vaucluse, la Seine-Saint-Denis... Liste non exhaustive !

BUDGET BAYROU : DES MESURES

Le gouvernement Bayrou, tout aussi illégitime que le précédent, a fini par imposer son budget en utilisant l'antidémocratie article 49-3 et en évitant la censure après moult tractations politiciennes. Il a pu ainsi imposer le budget le plus austéritaire de ces 25 dernières années avec notamment 34 milliards d'€ de coupes dans les dépenses publiques.

Toutes les contre-réformes imposées par les gouvernements précédents (de la réforme Macron-Borne sur les retraites aux mesures s'attaquant à l'École publique) sont maintenues et de nouvelles restrictions budgétaires sont infligées aux salariés et particulièrement aux fonctionnaires et aux services publics. Les enseignants, AESH et PsyEN affectés dans les écoles publiques ne seront pas épargnés par la mise en oeuvre du budget Bayrou.

Jugez vous-mêmes ! ■

470 suppressions de postes d'enseignants du 1^{er} degré !

Les documents présentés par le ministère lors du comité social d'administration du 17 janvier font apparaître la réalité du budget 2025 du gouvernement Bayrou et Borne, longuement négocié avec plusieurs partis politiques pour échapper à la censure : 470 postes d'enseignants seront supprimés à la rentrée 2025 dans les écoles publiques. Pour certaines académies, il s'agit d'une véritable saignée : 127 postes en moins à Lille, 110 à Paris, 64 à Nancy-Metz, 64 à Reims, 63 à Lyon, 60 à Dijon...

Alors que l'École publique manque de tout, le budget Bayrou aura donc des conséquences désastreuses sur les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves : les IA-DASEN proposent une nouvelle avalanche de fermetures de classes lors des comités sociaux d'administration départementaux, de nouveaux postes de remplaçants et d'enseignants spécialisés sont supprimés...

Par ailleurs, avec ces 470 suppressions de postes, ce budget confirme que les 24 000 élèves en situation de handicap, aujourd'hui privés de places en établissements sociaux et médico-sociaux auxquelles ils ont pourtant droit, seront bien plus nombreux à la rentrée prochaine.

Quant aux 2000 postes d'AESH créés, ce qui est bien insuffisant, chacun sait qu'ils ne trouveront pas preneurs étant donné que ce gouvernement maintient ces personnels sous le seuil de pauvreté. D'ailleurs tous les postes d'AESH existants aujourd'hui ne sont pas pourvus ! ■

Académie	Dotation en postes
Aix-Marseille	39
Amiens	- 29
Besançon	- 32
Bordeaux	- 20
Clermont-Ferrand	- 31
Corse	- 2
Créteil	- 30
Dijon	- 60
Grenoble	- 13
Lille	- 127
Limoges	- 5
Lyon	- 63
Montpellier	- 10
Nancy-Metz	- 64
Nantes	- 34
Nice	60
Normandie	- 22
Orléans-Tours	- 23
Paris	- 110
Poitiers	- 30
Reims	- 64
Rennes	- 20
Strasbourg	0
Toulouse	- 22
Versailles	- 30
Guadeloupe	- 22
Guyane	35
La Réunion	0
Martinique	- 21
Mayotte	80
Réserve*	200
Total	- 470

*En plus des 470 suppressions de postes, la ministre Borne dédie 200 équivalents temps plein à des dispositifs relatifs à l'Acte 2 de l'École inclusive, comme les pôles d'appui à la scolarité ! Encore 200 postes en moins pour ouvrir des classes, créer des postes d'enseignants remplaçants ou spécialisés !



Mende (48)

MESURES INACCEPTABLES !

SNUDI
FO

(à afficher en salle des maîtres)

Indemnisation des jours d'arrêt maladie à 90% !

Le budget Bayrou instaure une mesure d'une violence particulière pour les agents publics : l'indemnisation des jours d'arrêt maladie à 90%. Non seulement, en cas d'arrêt maladie, les collègues perdent un jour de carence (c'est-à-dire ne sont pas rémunérés le premier jour) mais désormais, ils ne percevront que 90% de leur traitement les jours suivants, ce qui signifie des pertes financières considérables ! Inacceptable ! ■

Le SNUDI-FO invite les personnels à effectuer des simulations sur la site de la FNEC FP-FO pour évaluer leurs pertes financières en cas d'arrêt maladie !

Scannez le QR Code !



FO THOMAS
 PE
 au 3ème échelon de la hors classe
 touche 3 313 euros brut

CE PE EST EN CMO
DU LUNDI AU VENDREDI SOIR

ACTUELLEMENT
(1 JOUR DE CARENCE)

il perd 110,43 €

LE BUDGET 2025

PRÉVOIT
D'INDEMNISER À HAUTEUR DE 90% LES JOURS DU
CMO AU DELA DU 1ER JOUR TOUJOURS EN
CARENCE!

Ainsi, ce PE perdrait au total

154,60€ brut

Si ce PE est en CMO pendant 5 jours, avec le budget 2025, le jour de carence lui serait retiré et il serait rémunéré à partir du 2ème jour au 5ème jour à hauteur de 90%.

Ainsi, il perdrait 154,60€ brut soit 44,17€ de plus !

Les pertes calculées, déjà énormes, ne tiennent pas compte des ponctions supplémentaires liées aux primes et indemnités qui ne sont pas versées pendant le délai de carence.
Les montants indiqués représentent des pertes a minima !

FO COLINE
 AESH
 à l'échelon 3 touche 1160euros brut

CETTE AESH EST EN CMO
DU LUNDI AU VENDREDI SOIR

ACTUELLEMENT
(1 JOUR DE CARENCE)

elle perd 38,67 €

LE BUDGET 2025

PRÉVOIT
D'INDEMNISER À HAUTEUR DE 90% LES JOURS DU
CMO AU DELA DU 1ER JOUR TOUJOURS EN
CARENCE!

Ainsi, cette AESH perdrait au total

54,14 € brut

Si cette AESH est en CMO pendant 5 jours, avec le budget 2025, le jour de carence lui serait retiré et elle serait rémunérée à partir du 2ème jour au 5ème jour à hauteur de 90%.

Ainsi, elle perdrait 51,14€ brut soit 15,47€ de plus !

Les pertes calculées, déjà énormes, ne tiennent pas compte des ponctions supplémentaires liées aux primes et indemnités qui ne sont pas versées pendant le délai de carence.
Les montants indiqués représentent des pertes a minima !

Blocage de la valeur du point d'indice !

Dans le cadre du budget, le gouvernement Bayrou a décidé d'une nouvelle année de gel de la valeur du point d'indice pour les agents publics.

Il s'agit là d'une énième dégradation du pouvoir d'achat des fonctionnaires et agents publics, soumis qui plus est avec le budget Bayrou à l'indemnisation des jours d'arrêt maladie à 90%.

Rappelons que, si l'on compare l'inflation à l'évolution de la valeur du point d'indice, les agents publics ont perdu 31,5% de leur pouvoir d'achat depuis 25 ans !

Pour Force Ouvrière ce nouveau blocage de la valeur du point d'indice est inacceptable ! ■



Face au budget Bayrou, le SNUDI-FO revendique :

- ⇒ L'annulation des 470 suppressions de postes et la création des postes nécessaires !
- ⇒ L'abandon du jour de carence !
- ⇒ Le maintien de l'indemnisation des jours d'arrêt maladie à 100% du traitement !
- ⇒ L'augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice et l'ouverture de négociations pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 25 ans (31,5%) !

Echos des départements

Mayotte

Après le cyclone Chido, le SNUDI-FO défend les revendications

Samedi 14 décembre, l'archipel de Mayotte a été dévasté par le cyclone Chido, d'une violence extrême jamais vue depuis près d'un siècle.

La plus grande partie de la population n'avait plus accès à l'eau, à l'électricité et s'est trouvée livrée à elle-même du fait de l'incurie de l'Etat. Dans cette situation, le SNUDI-FO de Mayotte, le syndicat national et la fédération se sont employés à défendre les revendications des personnels dans cette situation exceptionnelle.

Lors du déplacement du 1^{er} ministre Bayrou avec cinq ministres à Mayotte lundi 30 décembre, soit 16 jours après le passage dévastateur du cyclone Chido, E. Borne a reçu les organisations syndicales. Cette journée s'est terminée par une série d'annonces faites par le 1^{er} ministre dans le cadre de ce qu'il appelle le plan « Mayotte debout » qui n'a pas apporté des réponses à la hauteur de la catastrophe en cours.

Alors que nombre d'écoles, de collèges et de lycées étaient très fortement touchés, pour certains pillés et vandalisés voire rasés, alors que l'urgence était la mise en sécurité de tous, l'accès à une eau potable, à la nourriture, aux soins, à l'électricité, la ministre a tenté de maintenir une rentrée à partir du 13 janvier !

Le ministère a annoncé dans un premier temps une aide exceptionnelle de 2 000 €... mais réservée aux agents ayant un indice majoré inférieur ou égal à 448 alors que les conséquences du cyclone ont touché l'ensemble des collègues, quelle que soit leur situation administrative ou leur indice !

Dans cette situation, et devant l'entêtement de la ministre Borne à ne pas répondre aux revendications, les personnels de Mayotte, avec notamment le SNUDI-FO, ont décidé la grève à partir du 20 janvier pour exiger :

- l'attribution de l'aide exceptionnelle de 2000 € à tous les personnels, y compris ceux qui ont un indice supérieur à 448, sans avoir à remplir aucun dossier ou demande d'aide discriminante.
- le sécurisation des écoles et des établissements avec en particulier la communication écrite de toutes les mesures aux personnels.

Ils ont notamment défendu ces exigences lors de la deuxième visite de la ministre Borne les jeudi 30 et vendredi 31 janvier.

- Avec la FNEC FP-FO, le SNUDI-FO rappelle ses revendications :
- augmentation de la valeur du point d'indice et abrogation de la réforme des retraites Macron- Borne ;
 - hausse du taux d'indexation des salaires pour compenser le coût de la vie ;
 - 2000 € pour tous, quel que soit l'indice, tout de suite ;
 - instauration de l'ASA (avantage spécifique d'ancienneté) dans l'ensemble du département et accélération de carrière pour l'ensemble des personnels ;
 - extension de la reconnaissance REP+ à toutes les écoles et tous les établissements du département, y compris les lycées ;
 - plan massif de titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent ;
 - prime d'aide logement pour tous les personnels et révision à la hausse de cette indemnité ;
 - revalorisation de la carrière des anciens instituteurs recrutés à Mayotte (IERM), avec prise en compte de l'AGS ;
 - création d'une indemnité spécifique d'éloignement renforcée (ISE Mayotte), modulée en fonction de la durée d'exercice sur le territoire, pour encourager la stabilité et la continuité pédagogique.

Le SNUDI-FO apporte son soutien plein et entier aux personnels de Mayotte ! ■



Mamoudzou

Echo des départements

La Réunion

Rassemblement pour le maintien des droits des personnels

Le recteur de La Réunion a publié une circulaire qui prévoyait que la majoration et l'indexation appliquées aux traitements des agents affectés dans les départements d'outre-mer (DOM) soient considérées comme des indemnités attachées à l'exercice effectif des fonctions.

Par conséquent, leur versement devait être soumis aux nouvelles règles de proratisation du régime indemnitaire en cas de congé longue maladie (CLM) ou de congé grave maladie (CGM) pour les contractuels, soit le versement de 33 % de la majoration et de l'indexation Réunion pour la 1^{ère} année de CLM et de CGM.

Ces nouvelles modalités devaient prendre effet à compter du 1^{er} février 2025 avec un impact sur la paie prévue dès le mois de mars 2025.

Jusqu'ici, dans les DOM, lorsque les personnels étaient en CLM, la majoration et l'indexation étaient maintenues à 100%. Désormais, celles-ci devaient être ramenées à 33% pour la 1^{ère} année, et à 60 % les 2^{ème} et 3^{ème} années.



Saint-Denis

Inacceptable pour la FNEC FP-FO de La Réunion qui a décidé d'un rassemblement devant le rectorat le 19 février !

Suite à cette initiative, le recteur a finalement décidé de suspendre sa circulaire ! Pour la FNEC FP-FO de La Réunion, celle-ci doit désormais être purement et simplement abrogée ! ■

Motion adoptée par 114 collègues réunis à La Réunion

Nous, 114 adhérents du SNUDI-FO 974 réunis en formation syndicale le 25 février 2025 à Saint-Denis et Saint-Pierre, dénonçons :

- la circulaire rectorale qui remet en cause notre majoration de traitement pour reconnaissance de la vie chère en réduisant de 66% l'indexation de vie chère la 1^{ère} année de CLM ;
- l'indemnisation du CMO à hauteur de 90% du traitement en plus de la journée de carence ;
- la fermeture de 80 classes à La Réunion qui va aggraver les conditions de travail ;
- l'absence de dotation en postes pour la Réunion qui va faire perdurer la situation catastrophique dans les écoles liée au manque de remplaçants ;
- l'école inclusive forcée qui dégrade considérablement les conditions d'enseignement ;
- les conditions de travail inacceptables dans les écoles dues à la vétusté des locaux et leur inadaptation à la chaleur ;
- le conclave mis en place par le 1^{er} ministre qui nie le refus de la réforme des retraites Macron-Borne exprimé par 90% des salariés, en associant les organisations syndicales à un simulacre de dialogue social.



Saint-Denis

Nous exigeons :

- le maintien du CMO à 100% et l'abrogation de la journée de carence ;
- le maintien du CLM à 100% à La Réunion ;
- une dotation de postes à hauteur des besoins en remplaçants et en enseignants spécialisés ;
- l'arrêt des dispositifs imposés par l'école inclusive systématique et un statut pour les AESH ;
- un engagement des autorités compétentes pour planifier les modifications nécessaires au bâti scolaire en prenant en compte le réchauffement climatique ;
- l'abrogation de la réforme des retraites ;
- l'augmentation des salaires et le dégel du point d'indice pour rattraper les 31.5% de perte de pouvoir d'achat depuis 2000. ■

AESH

500 PAS supplémentaires à la rentrée ?

Depuis la rentrée 2024, les pôles d'appui à la scolarité (PAS), mesure phare de l'Acte 2 de l'École inclusive, sont mis en place dans les départements de l'Aisne, de la Côte-d'Or, de l'Eure-et-Loir et du Var de façon expérimentale.

Dans les quatre départements, le constat est unanime. Le seul objectif des PAS est de sortir un maximum d'élèves du champ du handicap et donc de baisser le nombre d'élèves notifiés par la MDPH.

Pour le SNUDI-FO, réduire le nombre d'heures d'accompagnement par des AESH, priver les élèves en situation de handicap d'un enseignement adapté auquel ils ont droit dans les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), voici le réel objectif des PAS !

Toujours plus d'économies sur les dos des élèves les plus fragiles et des conditions de travail des personnels !

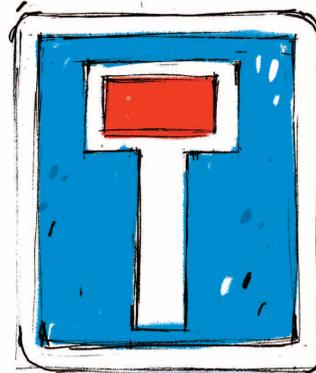
D'un côté une avalanche de fermetures de classes et de l'autre... des postes réservés pour les PAS !

Lors du CSA ministériel du 17 janvier 2025, au moment où elle annonce la suppression de 470 postes d'enseignants dans le 1^{er} degré, la ministre Borne a indiqué qu'elle allait poursuivre le déploiement des PAS !

Un mois plus tard, elle annonce la création de 500 PAS supplémentaires au lieu des 100 prévus initialement, avec l'objectif de généraliser des PAS dans tous les départements à la rentrée 2027. D'ores et déjà, le ministère indique lors du comité de suivi de l'École inclusive que 300 PAS sont déjà prêts pour la prochaine rentrée...

La mise en place de PAS en 2025 est déjà confirmée dans les départements de la Meuse, du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, du Vaucluse et de La Réunion.

UN PAS



Golm

Alors qu'au moins 24 000 élèves ne trouvent pas de places dans les ESMS, que l'inclusion scolaire systématique et forcée fait exploser les classes et les écoles, que la suppression de 470 postes dans les écoles déclenche colère et indignation des personnels, des élus et des parents dans les départements depuis plusieurs semaines, la ministre Borne s'entête à vouloir généraliser un dispositif qui permet de remettre en cause les droits des élèves en difficulté ou en situation de handicap et aggraver les conditions de travail des personnels !

Le SNUDI-FO continue de revendiquer :

- Le retrait des PAS et de l'Acte 2 de l'École inclusive !
- L'annulation des 470 suppressions de postes à la rentrée 2025 et la création des postes nécessaires !
- La création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux !
- Un statut, un vrai salaire pour les AESH !

Académie de Bordeaux

Jours de fractionnement : victoire de la FNEC FP-FO !

Par courrier daté du 2 décembre 2025, la rectrice de l'académie de Bordeaux a informé les représentants des organisations syndicales de l'application des deux jours de fractionnement (deux jours de congés supplémentaires) déclinés en deux journées ou quatre demi-journées rémunérées et sans récupération sur le temps scolaire.

C'est donc un nouvel acquis pour les personnels AESH de l'académie de Bordeaux obtenu par la FNEC FP-FO, qui depuis plus de trois ans, a défendu sans relâche et en toute occasion la revendication : « Les deux jours de fractionnement hors congés scolaires » !

En effet, la FNEC FP-FO a régulièrement interpellé la rectrice par courrier, lors de chaque groupe de travail, lors de chaque audience auprès du DGRH ou encore lors de commissions consultatives paritaires académiques AESH/AED.

Une pétition à l'initiative de la FNEC-FP FO avait également depuis 2022 recueilli des centaines de signatures des personnels AESH des cinq départements.

La FNEC FP-FO s'engage à défendre et faire respecter les droits des personnels AESH et continue d'exiger un statut, un vrai salaire et l'abandon des PIAL et des PAS. ■

Subrogation : pas avant juillet 2026 ! Inacceptable !

La plupart des contractuels, notamment les AESH, attendait la subrogation avec impatience tant les situations de remboursement ou de prélèvement des indemnités journalières peuvent se compliquer et impacter leur quotidien. En effet, la subrogation permet à l'employeur de percevoir directement les indemnités journalières de la sécurité sociale en cas d'arrêt maladie, évitant ainsi aux personnels concernés de percevoir en doublon salaire et indemnités journalières, avant de subir le retrait des indemnités sur les fiches de paie.

Pour rappel, prévue par le décret n° 2024-641 du 27 juin 2024 relatif au régime de certains congés pour raison de santé des fonctionnaires et des agents contractuels de l'Etat, la subrogation devait être effective en septembre dernier. Repoussée à plusieurs reprises, elle est devenue l'arlésienne du ministère, qui confirme finalement sa mise en place dans un an et demi, pour juillet 2026.

Les explications apportées, notamment lors d'un groupe de travail sur la prévoyance complémentaire ne sont pas acceptables. Si des problèmes d'adéquation informatique sont soulevés, il s'agit avant de pouvoir répondre à l'énorme chantier de la protection sociale complémentaire de l'employeur qui mobilise et continuera de mobiliser jusqu'en avril 2026 l'ensemble des services.

Pour la FNEC FP-FO, qui n'est pas signataire de l'accord protection sociale complémentaire, la réponse n'est pas acceptable. Nous avons averti depuis longtemps déjà de l'urgence à mesurer l'impact dans les services de cette réforme et de la nécessité de recruter des personnels à hauteur des besoins.

Cette nouvelle marque de mépris est inadmissible, ce sont à nouveau les personnels les plus précaires qui pâtissent des politiques d'austérité du gouvernement et du ministère. ■

A propos de la pause méridienne

Depuis la mise en place de la pause méridienne, le SNUDI-FO n'a eu de cesse de dénoncer un décret qui ne répond pas aux revendications des AESH mais qui au contraire dégrade leurs conditions de travail.

Perte de revenus

De nombreux AESH sont actuellement rémunérés par des communes pour intervenir sur le temps de la pause méridienne et bénéficient à ce titre d'une deuxième rémunération, en plus de leur salaire d'AESH versé par l'Etat (correspondant souvent à une quotité de 62%, soit un maximum de 24 heures par semaine).

Même si rien dans la loi ne l'impose et qu'au contraire, elle est présentée comme un moyen pour les AESH de travailler plus, l'application de la loi s'est souvent faite à enveloppe constante, prenant sur le temps d'accompagnement en classe les moyens pour la mise en place du temps méridien, sans avenant de contrat. Dans certaines académies, les AESH travaillant 24h se voient maintenus dans un contrat de 24h avec accompagnement sur la pause méridienne, alors que travailler sur la pause méridienne pour la mairie constituait un revenu supplémentaire pour ces AESH. Cette situation constitue de fait une perte de revenus qui va jusqu'à 300 € par mois à Marseille par exemple où les AESH bénéficiaient jusqu'à présent d'un contrat avec la mairie de Marseille.

Pause déjeuner de l'AESH et perte d'accompagnement pour l'élève

Sans augmenter le salaire dans de nombreux cas, ce texte ne règle pas les questions de la pause méridienne pour les AESH et détériore les conditions de travail. Certains se retrouvent sans pause déjeuner ou au mieux, avec uniquement les 20 minutes régle-



Paris

mentaires quand ils peuvent les prendre. Inacceptable pour le SNUDI-FO ! Un AESH qui s'occupe d'un élève en situation de handicap, avec les difficultés inhérentes à la fonction, peut-il décemment enchaîner sans pause sur le temps de 12h-14h et reprendre l'après-midi toujours sans pause voire sans même avoir déjeuné ? De plus, cela constitue une perte d'accompagnement sur temps scolaire pour l'élève de 20 minutes par jour.

Volontariat

Le SNUDI-FO alerte sur les conséquences du projet de décret qui permet l'utilisation gratuite des AESH par les communes sans même qu'une convention ne soit signée. Lors du CSA ministériel, la FNEC FP-FO est intervenue pour refuser la note de service permettant de passer outre le volontariat des AESH pour leur intervention sur la pause méridienne. Le SNUDI FO exige que le travail des AESH sur la pause méridienne soit effectué uniquement sur la base du volontariat. ■

Inclusion systématique

La ministre Borne accélère l'Acte 2 de l'École inclusive

Force Ouvrière était conviée au comité de suivi de l'École inclusive, qui ne s'était pas réuni depuis un an.

Pendant deux heures, sous la houlette d'E. Borne et de C. Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée des personnes handicapées, les intervenants se sont livrés à un satisfecit des politiques menées jusqu'à présent et ont détaillé les mesures à venir pour mettre en œuvre l'acte 2 de l'École inclusive, résumé ainsi par E. Macron lors de la conférence nationale sur le handicap d'avril 2023 : « Il faut en finir avec les établissements fermés dans lesquels les élèves vivent à part... »



Paris

Voici quelques extraits des propos tenus :

- « Pour les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), nous n'allons pas trouver de nouvelles « places » – c'est une terminologie discriminante que nous récusons. Nous voulons une offre plus inclusive du médico-social, plus centrée sur l'étayage à destination de l'ensemble de l'Éducation nationale. »

[Commentaire FO : alors que, selon leur propre aveu, 24 000 élèves au moins ont une notification d'orientation en ESMS et ne s'y trouvent pas faute de place justement !]

- « Nous allons mettre toutes les compétences des personnels des ESMS au service des pôles d'appui à la scolarité (PAS). 100 PAS ont déjà été déployés dans les départements. On en veut au moins 300 pour la rentrée 2025 et on travaille à ce qu'il y en ait encore plus, pour une généralisation totale en 2027. »

[Commentaire FO : les PIAL étaient déjà un outil de mutualisation à outrance des AESH. Les PAS font encore pire, en contournant les notifications de la MDPH, niant ainsi le handicap de l'élève, et en donnant la main à l'Éducation nationale pour décider, en fonction de ses moyens contraints, de la prise en charge ou non d'un élève. Et bien sûr, pas un mot concernant les AESH, la faiblesse de leur salaire et le refus de leur octroyer un statut...]

- « Grâce au décret passé en juillet 2025, nous pouvons enfin externaliser tous les ESMS (IME, IEM, ITEP...) dans le cadre de dispositifs intégrés aux écoles ou établissements. Cette externalisation ne doit pas aboutir à une nouvelle « enclave ». Il faut une véritable inclusion dans les classes avec l'appui et les conseils fournis aux équipes par les personnels ressources des ESMS. »

- « Nous voulons un temps de scolarité plus important pour les élèves ayant des troubles du neuro-développement (TND). Pour cela, nous allons développer les dispositifs d'auto-régulation (DAR) qui ne sont pas des dispositifs spécialisés puisqu'ils permettent la scolarisation quasi-totale en milieu ordinaire. Nous allons mettre en place 200 DAR. Nous ne sommes plus dans une logique du nombre de places, mais dans une offre qualitative avec de la formation des enseignants, de la supervision et de l'évaluation... »

Le SNUDI-FO, avec sa fédération, refuse le dogme de l'inclusion systématique et forcée. Il défend résolument le droit pour tous les élèves à pouvoir bénéficier d'un enseignement adapté. Il défend l'enseignement spécialisé, ses postes, ses classes et ses établissements sociaux et médico-sociaux. ■

Seine-Maritime

75 élèves d'IME inclus dans un groupe scolaire !

La fusion d'un IME est programmée pour la rentrée 2026 avec le groupe scolaire Paul Bert, école d'un quartier populaire du Havre. 75 élèves de l'IME seraient ainsi inclus dans ce groupe scolaire !

Comment penser que la prise en charge et le suivi des élèves à besoin particulier de l'IME pourront continuer à être assurés correctement ?

Comment penser que l'ensemble des moyens de fonctionnement actuellement dévolus à l'IME, avec ses personnels spécialisés, son plateau technique, perdureront à terme avec la fusion ?

Comment penser que cela n'aura aucune conséquence sur les conditions d'apprentissage des 470 élèves et les conditions de travail des personnels du groupe scolaire Paul Bert ?



Le Havre

Lundi 24 février, les enseignants du groupe scolaire Paul Bert étaient massivement en grève, avec une opération « école morte » très majoritairement suivie par les parents d'élève. La mobilisation a été reconduite le lundi 3 mars pour obtenir l'abandon du projet de fusion. ■

Mouvement : le SNUDI-FO s'adresse à la ministre

Madame la ministre,

Le SNUDI-FO attire votre attention sur la préparation des mouvements intra-départementaux des enseignants du 1^{er} degré.

S'appuyant sur les lignes directrices de gestion qui indiquent « *La mobilité géographique et fonctionnelle de l'ensemble des personnels enseignants, l'expérience du candidat sera valorisée notamment au regard de l'échelon détenu par l'enseignant* », de nombreux IA-DASEN introduisent dans le cadre du barème du mouvement intra-départemental des points liés à l'échelon et au grade détenus par les personnels.

Certains suppriment même toute référence à l'ancienneté générale de service dans le barème.

Pour le SNUDI-FO, il s'agit d'une nouvelle remise en cause des droits des personnels. En effet, des enseignants qui n'auraient pas bénéficié de l'avancement accéléré au 7^{ème} ou au 9^{ème} échelon de la classe normale ou qui, du fait de l'appréciation de leur 3^{ème} rendez-vous de carrière verraient leur passage à la hors-classe retardé ou empêché, devraient également en subir les conséquences lors du calcul du barème du mouvement départemental.

Ces collègues subiraient donc une double peine : leur carrière serait ralentie avec toutes les conséquences que cela implique en termes de traitement et en plus ils seraient pénalisés dans le calcul du barème du mouvement étant donné que désormais l'échelon et le grade seraient pris en compte.

Pire encore pour les professeurs des écoles ex-instituteurs. Ceux-ci, déjà très défavorisés lors du passage à PPCR par le fait que c'est l'ancienneté dans le corps des PE qui est regardée pour leur barème et non leur ancienneté comme enseignant, subiront une triple peine avec ces nouveaux barèmes. Un ex-instituteur, avec une grande ancienneté, se verra attribuer un barème encore plus bas que les PE en poste depuis moins longtemps.

Le SNUDI-FO n'accepte pas ce renforcement du caractère arbitraire des barèmes des mouvements intra-départementaux, arbitraire que les personnels touchent déjà du doigt dans leurs promotions depuis la mise en place de PPCR dont notre syndicat demande toujours l'abandon.

Le SNUDI-FO réaffirme sa revendication d'un barème basé sur l'ancienneté générale de service et l'abandon de tous les postes à profil, postes que vous semblez vouloir développer selon le discours que vous avez prononcé récemment au Sénat.

Le SNUDI-FO vous demande donc de donner des consignes aux IA-DASEN afin que les points liés à l'échelon ou au grade de soient pas pris en compte dans le calcul du barème des mouvements intra-départementaux et que l'ancienneté générale de service soit partout maintenue.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Frédéric Volle, secrétaire général du SNUDI-FO ■

Mouvement inter-départemental : après les résultats

Les résultats du mouvement inter-départemental seront connus (par mail et par SMS si vous avez donné votre numéro) le vendredi 14 mars.

Si vous avez obtenu satisfaction, rapprochez-vous du SNUDI-FO du département dans lequel vous serez affecté afin qu'il puisse vous aider dans vos démarches pour le mouvement intradépartemental auquel vous pourrez participer.

Si malheureusement vous n'avez pas obtenu satisfaction, prenez rapidement contact avec le SNUDI-FO de votre département actuel.

Vous pourrez :

- Faire une demande d'exeat (demande d'accord de sortie du département à l'IA-DASEN de votre département) – ineat (demande d'accord pour intégrer le(s) département(s) que vous souhaitez obtenir). Vous n'obtiendrez la possibilité de quitter votre département que si les deux IA-DASEN donnent leur accord.
- Faire un recours (départemental et éventuellement national auprès du ministère) pour lequel vous pourrez mandater le SNUDI-FO qui pourra défendre votre dossier (en vue d'un exeat-

ineat) tant au niveau de votre département qu'au niveau du ministère.

Il n'est pas utile de faire des recours si vous ne demandez pas un exeat-ineat.

En revanche, vous pouvez faire une demande d'exeat-ineat sans faire de recours, mais nous vous conseillons cependant d'effectuer a minima le recours départemental.

En tout état de cause, le SNUDI-FO de votre département est là pour vous aider. ■

MUTATIONS



LA BONNE CARTE

Laïcité

Combien de Bétharram financés par l'argent public ?

Depuis plus d'un an, le parquet de Pau mène l'enquête sur 112 plaintes visant des violences physiques, agressions sexuelles et viols qui auraient été commis au collège-lycée Notre-Dame-de-Bétharram.

Comment des faits aussi graves ont-ils pu perdurer pendant 35 ans dans un établissement privé recevant des fonds publics de l'État français, et alors que des plaintes étaient déposées ?

« Circulez, il n'y a rien à voir », semble vouloir dire le rapport de l'inspection académique sur Bétharram, commandé en 1995. Il aurait procédé à des « vérifications », « toutes positives », et évoque « un sentiment d'injustice » envers le lycée.

Le ministre de l'Éducation nationale de l'époque, François Bayrou n'a rien fait et aujourd'hui il prétend qu'il ne savait pas. Faut-il rappeler l'activisme de ce dernier en faveur de l'école privée catholique ? Chacun se souvient qu'il avait voulu en 1994 permettre aux collectivités d'augmenter leurs subventions aux écoles privées en aggravant la sinistre loi Falloux.

La Vème République protège l'institution catholique qui siphonne l'argent public pour son projet propre

Le scandale Bétharram commence le 31 décembre 1959, avec la loi Debré, mère de toutes les lois anti-laïques, qui a notamment donné à l'enseignement privé confessionnel (à 95% catholique) le statut de « service public d'enseignement », largement financé sur fonds publics, tout en lui reconnaissant un « caractère propre. »

Par ce dispositif, au mépris des principes républicains, l'État et les collectivités financent à hauteur de 12 à 15 milliards d'euros chaque année une œuvre d'Église et d'évangélisation, sous la tutelle de la hiérarchie catholique qui ne cache pas ses objectifs d'endoctrinement de la jeunesse.

Au nom du « caractère propre » des établissements privés sous contrat, les élèves du collège Stanislas peuvent apprendre, selon l'Express, « que tomber enceinte après un viol est un cadeau de Dieu. » Rien à voir bien sûr avec un enseignement délivré par des



personnels sous statut de la Fonction publique laïque. Et ce qui est vrai pour l'école catholique l'est aussi pour toute école privée passant contrat d'association avec l'État.

Justice doit être rendue aux victimes de Bétharram, les coupables doivent être jugés... mais combien de scandales encore à venir ?

Cette affaire arrive au moment où parents et personnels sont vent debout contre le budget Macron-Bayrou qui supprime des postes et des classes dans l'École publique, et continue de verser des milliards d'euros aux écoles privées qui entretiennent l'inégalité, l'arbitraire, la ségrégation.

La ministre Borne annonce le renforcement des contrôles des écoles privées, comme si le caractère propre de l'établissement confessionnel pouvait cohabiter avec le respect la liberté de conscience.

Pour la FNEC FP-FO, il ne saurait y avoir de bonne application de la loi Debré !

C'est pourquoi, fidèle au serment de Vincennes, la FNEC FP-FO réaffirme : « Fonds publics à la seule École publique ! Fonds privés à l'école privée ! Abrogation de la loi Debré ! » ■

✂

Je me syndique au **SNUDI-FO** !

Pour être mis en contact avec votre syndicat départemental et vous syndiquer, vous pouvez renvoyer ce coupon au **SNUDI-FO** :

⇒ Par courrier postal : SNUDI-FO, 6-8 rue Gaston Lauriau, 93513 Montreuil Cedex

⇒ Par mail : snudi@fo-fnecfp.fr

Nom : Prénom :

Département :

Téléphone : Adresse e-mail :

Adresse postale :